

# IV Services offerts aux Canadiens

## Activité consulaire

Tous les Canadiens qui résident ou voyagent à l'étranger peuvent se prévaloir de l'assistance offerte par le Bureau des services consulaires. Comme le rôle du Canada dans les affaires internationales va croissant et qu'il est de plus en plus facile de voyager, le nombre des Canadiens à l'étranger est en augmentation constante. Par voie de conséquence, le Bureau et les missions canadiennes sont appelés à fournir de l'aide et des services consulaires à la fois plus complexes et plus perfectionnés.

A Ottawa, le Bureau des services consulaires comprend deux directions : *Politique consulaire* et *Opérations consulaires*. Les affaires courantes à l'étranger, tels les cas de Canadiens en difficulté, la planification à long terme des mesures d'urgence, la réunion des familles, les demandes de visas pour non-immigrants, l'inscription des Canadiens à l'étranger et les réponses aux demandes de renseignements du public relèvent de la Politique consulaire. Les rapports, statistiques et conventions consulaires, les accords multilatéraux et bilatéraux, la formation consulaire et les programmes d'évaluation, l'examen des nouvelles lois applicables aux services consulaires, la liaison avec l'industrie des voyages sont du ressort des Opérations consulaires, qui joue également le rôle de conseiller en matière d'activités consulaires. Dans les missions diplomatiques et les postes consulaires, les tâches vont des opérations courantes comme la délivrance des passeports et l'aide aux voyageurs canadiens qui sont malades, démunis ou qui ont des démêlés avec la justice, aux évacuations en cas d'urgence.

En 1976, les missions canadiennes à l'étranger se sont occupées de près d'un demi-million de demandes d'aide consulaire. Dans 490 000 cas environ, on demandait renseignements et conseils sur les règlements du Canada et des gouvernements étrangers, ainsi que l'assistance nécessaire à l'obtention d'un visa et à la délivrance ou au remplacement d'un passeport.

Le Bureau et les missions ont aidé près de 3 200 Canadiens aux prises avec des diffi-

cultés financières pressantes à se procurer de l'argent auprès de parents ou d'amis au Canada ou ailleurs. En outre, 250 Canadiens n'ayant pas les moyens de revenir chez eux ont été rapatriés selon la formule du recouvrement des fonds. Après avoir reçu avis du décès de 460 Canadiens, les différentes missions des Affaires extérieures ont communiqué avec les plus proches parents et les ont aidés à remplir les formalités d'inhumation.

Plus de 600 Canadiens sont tombés malades ou ont subi des blessures à l'étranger. En plus de les aider à obtenir des soins médicaux, les missions ont mis leur famille ou amis au fait de leur état et, le cas échéant, ont donné les renseignements nécessaires aux organismes provinciaux d'assurance-maladie afin de faciliter le règlement des comptes médicaux à l'étranger.

En 1976, 1 018 Canadiens ont été arrêtés ou incarcérés dans des pays étrangers pour divers délits, dont le tiers pour des affaires de drogue. Les missions canadiennes ont aidé les accusés à obtenir les services juridiques appropriés, ont veillé à ce qu'il n'y ait pas déni de justice et, de façon générale, se sont efforcées de garantir aux accusés un traitement humanitaire.

La Conférence *Habitat* des Nations Unies à Vancouver ainsi que les Jeux olympiques à Montréal, à Kingston et dans plusieurs autres villes ont mis à contribution les services du Bureau; ce dernier a élaboré les modalités et règlements permettant de faciliter l'entrée aux visiteurs, répondu à un nombre croissant de demandes de renseignements venant des ambassades étrangères et du grand public touchant les questions de visas et délivré des visas pour non-immigrants à certaines catégories de visiteurs. Environ 12 000 demandes de visas de ce genre ont été instruites en 1976.

La signature à Helsinki en août 1975 de l'Acte final de la *Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe* a eu pour résultat de raviver l'intérêt pour la question des contacts entre les personnes. Le Ministère a cherché à favoriser la libre circulation des personnes et, notamment, à réunir au Canada les familles divisées. Cette politique s'est tra-